

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Épreuves sportives du BEPC : 38 071 candidats dans les starting-blocks

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DU 4 au 28 avril prochain, les candidats inscrits aux épreuves sportives du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) vont concourir sur les différents sites retenus sur l'ensemble du territoire national pour la session 2023. Au nombre de 38 071, ces derniers sont répartis sur 118 centres de composition.

À cet effet, la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq et ses équipes ont effectué hier une visite de terrain à l'Immaculée conception, pour les examens de conception, pour les examens de formation des formateurs dans les laboratoires de sciences de la vie et de la terre (SVT) et de sciences physiques.

Il s'agissait pour le membre du gouvernement et la

délégation qui l'accompagnait de constater l'effectivité du démarrage des épreuves dans ces établissements scolaires.

" Nous avons voulu nous assurer du bon déroulement des épreuves sportives du BEPC. Nous avons discuté avec les enfants en situation de handicap, ils ont des spécificités, donc cela nécessite un regard attentionné. Le président de la République nous demande de prôner une éducation inclusive, qui prend en compte chaque apprenant avec sa particularité et nous allons travailler sur ces



Photo: SNN

La ministre de l'Éducation nationale (bleu) devant les candidats lors de l'épreuve d'athlétisme.

aspects", a précisé la ministre. Concernant la formation au CES d'Igoumié, Camélia Ntoutoume-Leclercq a indiqué que "c'est un retour à la normale pour ces enseignants qui

n'avaient plus manipulé ces matériels depuis des années. Nous allons mutualiser les efforts pour que chaque établissement puisse en bénéficier".

Olam Palm Mouila : la CSTG dénonce l'annulation des collèges des délégués du personnel

J.A
Libreville/Gabon

LE conseiller technique de la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG), Camille Mombo Mouélé, a dénoncé récemment, au cours d'un point-presse tenu à Libreville, l'annulation par "l'inspecteur spécial du secteur agricole des collèges des délégués du personnel régulièrement élus au sein de la société Olam Palm Mouila". Cette situation est d'autant plus inadmissible à ses yeux qu'elle est contraire aux textes et règlements en vigueur. Avec ceci qu'elle pénalise au plus haut point l'ensemble des travailleurs et travailleuses de cette entreprise.

De fait, au regard "de ce comportement incompréhensible et inqualifiable", il a indiqué que la CSTG saisirait dans les tout prochains jours les juridictions nationales compétentes en la



Photo: Jocelyn Abila

Le conseiller technique de la CSTG, Camille Mombo Mouélé, lors de sa déclaration.

matière ainsi que le Bureau international du travail (BIT). D'autant plus que, selon lui, Olam Palm Mouila ne serait pas à son premier écart vis-à-vis de la réglementation nationale en matière de travail. En tout état de cause, a-t-il précisé, sa structure syndicale entend, plus que jamais, lutter contre toute forme de violation des dispositions du Code du travail émanant, aussi bien des grandes que des petites entreprises.

Pâques : dimanches 9 et lundi 10 avril fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du dimanche 9 avril 2023 et lundi 10 avril 2023, marquant respectivement Pâques et lundi de Pâques sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Le partenaire économique de long terme

COMMUNIQUÉ

Projet MOVINGUI : Extension du délai des cas de réclamations

Libreville le 05-04-2023 - Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet MOVINGUI sis à OKOLASSI dans la commune de Ntoum, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) informe les populations impactées de l'extension du délai des cas de réclamations in-situ.

En effet, la gestion des cas de réclamations sur le terrain, entamée le **Mercredi 29 Mars 2023** en présence des experts du Ministère en charge de l'Agriculture et ceux des Travaux Publics, se poursuivra jusqu'au **Samedi 15 Avril 2023**.

Pour rappel, cette étape permet de procéder à une seconde évaluation des cultures et du cadre bâti pour les populations ayant effectué une réclamation en bonne et due forme auprès de la CDC.

Passé le délai du **Samedi 15 Avril 2023**, aucune autre réclamation ne fera l'objet d'un traitement par la CDC. Les fiches de biens établies par les experts des Ministères sectoriels seront acceptées en l'état et feront foi d'acceptation par les concernés.

Par ailleurs, le processus de retrait des chèques liés à l'opération de libération du site du projet suit son cours au siège de l'Institution pour les 15% des bénéficiaires ne les ayant pas encore retirés à ce jour.

Contacts :

DESF : wikapit@cdc-gabon.ga
CDCPSF : hpaturault@cdc-gabon.ga

www.cdc-gabon.ga